



RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Jean DENAIS – Secrétaire Général de l'Adm74

Mesdames et Messieurs les Sous-préfets,
Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil départemental,
Monsieur le Président de l'Association des Maires de Haute-Savoie,
Mesdames et Messieurs les élus régionaux et départementaux,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles et militaires,
Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues,

Il me revient une nouvelle fois, en tant que Secrétaire général de l'association départementale des maires, de vous dresser un bref bilan de l'année écoulée et des activités de l'association depuis notre dernier grand rassemblement, le 7 novembre 2015, ici même, à la Roche-sur-Foron.

Votre association, vous le savez, est à vos côtés, au quotidien.

Avec 290 communes et 25 communautés de communes adhérentes au service général, soit 315 collectivités au total, l'Association des Maires de Haute-Savoie représente avant tout une force de proposition vis-à-vis des pouvoirs publics.

Bien que discrète, notre association est en effet active sur de nombreux dossiers qui préoccupent les élus locaux, que ce soit sur le plan départemental ou sur le plan national, via l'Association des Maires de France qui, vous l'avez constaté, œuvre sans relâche à la défense des intérêts de nos collectivités.

Notre Président évoquera sans doute un peu plus tard quelques uns des dossiers qui ont retenu notre attention cette année et sur lesquels nous nous sommes mobilisés.

L'adhésion au service général de l'Association des Maires de Haute-Savoie, c'est aussi la possibilité offerte aux élus de participer aux diverses sessions de formations organisées à leur attention, de façon gratuite ou à des tarifs préférentiels.

Ces formations peuvent d'ailleurs être prises en charge dans le budget communal ou intercommunal puisque notre association fait partie des organismes agréés pour la formation des élus locaux. Le renouvellement de son agrément a été obtenu en 2015.

A ce sujet, permettez-moi de rappeler que depuis le 1^{er} janvier 2016, les élus (y compris ceux qui ne sont pas indemnisés) bénéficient d'un Droit Individuel à la Formation (ou DIF) d'une durée de 20 heures par an. Sont notamment éligibles au DIF les formations relatives à l'exercice du mandat,

dispensées par un organisme agréé, comme l'Adm74. Les services de l'Association restent à la disposition des élus qui souhaitent en savoir plus en la matière.

Pour mener à bien cette mission de formation, l'Adm74 fait tout d'abord appel aux compétences existantes en interne. Elle s'entoure également de formateurs issus des secteurs publics et privés, qui font référence dans leur domaine.

Au cours du 1^{er} semestre 2016, près de 450 élus ont participé à une ou plusieurs sessions de formation organisées par l'association de façon décentralisée.

J'en profite pour remercier chaleureusement toutes les communes et intercommunalités qui mettent tout au long de l'année leurs locaux à notre disposition pour l'organisation de nos formations et réunions d'information.

Aux formations proposées aux élus du département, sur des sujets diversifiés, s'ajoute le service d'assistance juridique, également compris dans l'adhésion au service général de l'Adm74.

Près de 700 questions ont été traitées cette année par notre juriste, Morgane MAGNIER, en collaboration avec un cabinet d'avocats grenoblois qui intervient sur les dossiers les plus pointus.

L'Association des Maires de Haute-Savoie, ce sont aussi :

353 adhérents au service informatique, dont 268 communes

193 adhérents à la plateforme de télétransmission des actes au contrôle de légalité

303 adhérents à la plateforme de dématérialisation des marchés publics (MP74)

43 « sites Internet Portail 74 » gérés par l'Adm74

96 collectivités équipées par l'Adm74 du parapheur électronique permettant aux élus de signer électroniquement les bordereaux de recettes et de dépenses

102 Déclarations Annuelles des Données Sociales Unifiées (dites N4DS) effectuées en 2016 par le service informatique de l'Adm74

Des chiffres qui montrent à nouveau que notre association est un exemple remarquable de mutualisation à l'échelle de tout un département, permettant d'offrir aux collectivités adhérentes un service de proximité efficace et à des tarifs particulièrement attractifs.

Du point de vue de l'activité du service informatique, **8 500 interventions** ont été assurées par l'équipe des informaticiens de l'Adm74 **entre le 31 août 2015 et le 1^{er} septembre 2016**. Si les interventions par téléphone et en télémaintenance demeurent privilégiées, l'équipe informatique n'hésite pas néanmoins à se déplacer sur le terrain, à votre demande et à chaque fois que cela est nécessaire.

De **nombreuses formations groupées** ont également été proposées aux utilisateurs des logiciels métier des collectivités et des utilisateurs de la plateforme MP74.

Vous l'aurez compris, l'activité de votre association départementale est intense et aspire à se renforcer dans les prochains mois. Car plusieurs chantiers nous attendent :

-Tout d'abord, le renforcement du mouvement tendant à la dématérialisation des flux comptables : depuis près de 3 années, l'association des maires accompagne en effet les collectivités sur la voie de la dématérialisation des échanges entre ordonnateurs et comptables, afin de faciliter le travail de chacun. Le travail se poursuivra en 2017, avec de plus en plus d'élus prêts à faire le grand saut vers la signature électronique !

-Ensuite, la facturation électronique avec Chorus Pro : vous le savez, à compter du 1^{er} janvier 2017, les collectivités territoriales devront d'une part être capables de recevoir les factures électroniques émises par certains de leurs fournisseurs, et d'autre part, être en mesure d'émettre des factures dématérialisées à l'encontre d'autres collectivités publiques.

A nouveau, l'Association des Maires de Haute-Savoie met tout en œuvre pour vous accompagner en la matière. Une première rencontre a déjà été organisée le 4 octobre dernier, qui a réuni près de 170 participants. Plusieurs formations décentralisées ont également été programmées tout au long de ces mois de novembre et décembre, auxquelles le personnel administratif a déjà largement participé.

-Enfin, dans le courant du premier semestre 2017, le service informatique de l'Adm74 proposera à ses adhérents un outil de gestion électronique de documents (GED), permettant de centraliser en un seul point l'ensemble des documents d'origine papier ou bureautique et d'accéder à l'information souhaitée en quelques clics, rapidement et de n'importe quel poste de travail, grâce à une simple connexion internet.

Voilà en quelques mots ce qu'il me revenait aujourd'hui de vous exposer, le plus brièvement possible afin de laisser une large place aux débats qui vont suivre.

Je vous renvoie pour plus d'informations à la brochure qui vous a été remise à votre arrivée et qui dresse en quelques pages un panorama un peu plus détaillé des événements et activités de l'Adm74 en 2015-2016.

Je laisse maintenant la parole à mon collègue Trésorier, Jean-Jacques GRANDCOLLOT, pour la partie financière.

Merci de votre attention.